

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD526

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Nury, M. Cinieri, M. Bourgeaux, M. Bony, M. Neuder, M. Jean-
Pierre Vigier, M. Juvin, Mme Anthoine, M. Boucard et M. Descoeur

ARTICLE 1ER A

Compléter l'alinéa 19 par les mots suivants :

« , à l'exclusion de installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à supprimer le relèvement des seuils d'évaluation environnementale au sein des zones propices à l'installation de production d'énergie renouvelable uniquement en ce qui concerne les éoliennes.